# **COMPTE-RENDU DU 08/04/2021**

Début de séance 20H10

<u>Présents</u>: André BILLOTTE, Jérôme CONVERSET, Sylvie GROSDEMOUGE, Fabrice HALLER, Stéphane JANOT, Françoise KAMERER, Olivier MONNIER, Marcel TAVERNIER, Claude VUILLEMIN.

Absent excusé : Eugène LECOUFFE

Secrétaire de séance : Fabrice HALLER

# Ordre du jour :

- 1 Approbation du compte-rendu de la séance du 12/03/2021
- 2 Approbation du compte de gestion 2020
- 3 Vote du CA 2020 budget commune, eau et assainissement, forêt
- 4 Affectation du résultats budget commune, eau et assainissement, forêt
- 5 Vote du budget primitif 2021 commune, eau et assainissement, forêt
- 6 Subvention du budget communal au budget eau et assainissement
- 7 Durée des amortissements budget eau et assainissement
- 8 Constitution de provisions pour dépréciation des créances compte 6817 eau et assainissement
- 9 Vote des taux d'imposition 2021
- 10 Installation de radars pédagogiques choix du devis
- 11 Site internet choix du prestataire

## 1 Approbation du compte-rendu de la séance du 12/03/2021

Le Maire propose au vote l'approbation du compte-rendu du 12/03/2021 et demande s'il y a des remarques. Le compte-rendu de la séance est adopté à l'unanimité.

**Pour: 10** 

### 2 Approbation du compte de gestion 2020

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

#### Le Conseil Municipal:

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 pour les budgets commune, forêt, eau et assainissement, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**Pour: 10** 

# 3 Vote du compte administratif 2020 – budget commune, eau et assainissement, forêt

Le Maire présente le Compte Administratif 2020, se retire, ne participe pas au vote et se fait remplacer par un membre du Conseil Municipal afin que les conseillers municipaux délibèrent et votent les Comptes Administratifs qui s'établissent ainsi

### **COMMUNE**

Fonctionnement : Dépenses : 215 583.83 € Investissement : 31 980 .68 €, RAR 51 000 €

Recettes: 232 851.76 € 62 113.14 €

**EAU ET ASSAINISSEMENT** 

Fonctionnement : Dépenses : 64 114.78 € Investissement : 7 246.00 €

Recettes: 48 948.45 € 57 184.10 €

**FORET** 

Fonctionnement : Dépenses : 16 435.40 € Investissement : 5 159.30 €, RAR 290 €

Recettes: 16 048.71 € 8 744.00 €

Pour:9

#### 4 Affectation du résultat

Le Maire propose l'affectation des résultats suivante :

# - pour le budget COMMUNE :

Résultat de l'exercice :	17 267.93 €
Résultats antérieurs reportés :	90 989.47 €
Résultat à affecter :	108 257.40 €
Solde d'exécution d'investissement :	13 761.71 €
Solde des RAR d'investissement :	51 000.00 €

1068 : affectation obligatoire : 37 238.29 €
002 : résultat de fonctionnement reporté : 71 019.11 €

### - pour le service EAU & ASSAINISSEMENT :

Résultat de l'exercice :	- 15 166.33 €
Résultats antérieurs reportés :	15 545.55 €
Résultat à affecter :	379.22 €
Solde d'exécution d'investissement :	174 495.51 €

- 002 : résultat de fonctionnement reporté : 379.22 €

- pour le service FORET :

Résultat de l'exercice :-386.69 ∈Résultats antérieurs reportés :248 512.22 ∈Résultat à affecter :248 125.53 ∈Solde d'exécution d'investissement :-5 159.30 ∈Solde des RAR d'investissement :290.00 ∈

**1068** : affectation obligatoire : 5 449.30 € **002** : résultat de fonctionnement reporté : 242 676.23 €

**Pour: 10** 

#### 5 Vote du budget primitif – commune, eau et assainissement, forêt

Le Maire propose les chiffres du budget comme suit :

**COMMUNE**: SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : **349 609 €** 

RECETTES: 349 609 € Section équilibrée

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 95 330 € RESTES A REALISER : 51 000 € 146 330 €

RECETTES: 146 330 € Section équilibrée

**EAU ET ASSAINISSEMENT**: SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES: **89 717 €** 

RECETTES : 89 338 € + 379 € résultat reporté 89 717 € Section équilibrée

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES: 41 026 €

RECETTES: 47 956 € + 174 495.51 € résultat reporté

222 451.51 € Section en suréquilibre

**FORET**: SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES: 102 174.89 €

RECETTES: 84 350.00 € + 242 676.23 € résultat reporté

327 026.23 € Section en suréquilibre

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 13 710.00 € + 5 159. 30 € résultat reporté €

RESTES A REALISER 290.00 € **19 159.30** €

RECETTES: 19 159.30 € Section équilibrée

**Pour: 10** 

#### 6 Subvention du budget communal au budget eau et assainissement

Le Maire expose que selon l'article L2224-2 du CGCT il est possible de transférer des fonds du budget général au budget annexe dans les communes de moins de 3000 habitants.

Il explique également que la participation au SIVU du lagunage de Granges-la-Ville ayant été modifiée, la somme doit maintenant être versée par le budget eau et assainissement et elle représente 80 % des sommes perçues en paiement de la redevance d'assainissement (environ 15 000 €).

Afin d'équilibrer la section d'exploitation du budget eau et assainissement, le Maire propose de verser la somme de 36 000 € au compte 74.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la proposition du Maire
- **DECIDE** de verser la somme de 36 000 € au budget eau et assainissement.

**Pour: 10** 

### 7 <u>Durée des amortissements – budget eau et assainissement</u>

Le Maire expose que l'instruction budgétaire M4 précise les obligations en matière d'amortissements. En l'absence de délibération ; il convient de fixer la durée des amortissements.

#### Il propose:

- Article 2156 : matériel spécifique d'exploitation : 5 ans Il précise que les immobilisations de peu de valeur peuvent être amortis en une année.
- Article 2158 : Réseaux : 40 ans, indique que les travaux 2020 sur la citerne incendie pour un montant de 3 720 € pourraient être amortis sur 5 ans soit 744 € par an à compter de 2021.

L'exposé du maire entendu le conseil municipal :

- **ACCEPTE** la proposition du maire,
- **FIXE** la durée des amortissements comme suit :
- <u>Article 2156</u>: matériel spécifique d'exploitation : 5 ans, les montants inférieurs à 400 € seront amortis sur 1 an.
- Article 2158 : Réseaux : 40 ans
- PRECISE que les travaux sur la citerne incendie au compte 2158 de 3 720 € seront amortis sur 5 ans.

**Pour**: 10

### 8 Constitution de provisions pour dépréciation des créances compte 6817 – eau et assainissement

Le Maire expose que le trésorier lui a fait part d'une augmentation des créances de plus de 2 années en 2020. De ce fait il faut prévoir au budget 2021 la constitution de provisions pour dépréciation des créances compte 6817/68.

L'exposé du maire entendu le conseil municipal :

- **DECIDE** de mettre au budget 2021 la somme de 1 000 € au compte 6817/68.

**Pour: 10** 

#### 9 Vote des taux d'imposition 2021

Le Maire expose que par délibération du 03/07/2020 le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TH: (4.43 %) TFPB: (9.47 %) TFPNB: (31.64 %)

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (24.48 %) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de **33.95** % (soit le taux communal de 2020 : 9.47 % + le taux départemental de 2020 : 24.48 %).

L'exposé du Maire entendu le Conseil Municipal :

- **PROPOSE**, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB (9.47 % + 24.48 %),
- **DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

TFPB: 33.95 %TFPNB: 31.64 %

**Pour: 10** 

#### 10 Installation de radars pédagogiques

Le Maire explique qu'il est nécessaire de sécuriser la traversée du village rue de Saulnot. Une écluse est en place depuis quelques années mais elle ne suffit pas à faire ralentir les automobilistes c'est pourquoi il propose la mise en place de 2 radars pédagogiques.

Afin de pouvoir comparer au mieux une étude financière et technique a été réalisée par Olivier MONNIER, 2 devis ont été demandés :

- Haefeli pour un montant de 6 259 € HT soit 7 510.80 € TTC,
- HICON pour un montant de 6 180 € HT soit **7 416 € TTC**

L'exposé du Maire entendu après avoir étudié les devis et les différentes prestations des sociétés nommées ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- CHOISIT Haefeli pour l'installation des radars pour un coût de 7 510,80 € TTC
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents nécessaires à ce dossier
- **AUTORISE** le Maire à faire les demandes de subventions aux organismes concernés.

**Pour: 10** 

### 11 Création d'un site internet

Le Maire propose au Conseil la mise en place d'un site internet afin d'améliorer la communication avec les administrés (publication des comptes-rendus, délibérations, arrêtés, informations sur les diverses manifestations...) .La commission communication s'est réunie plusieurs fois afin de consulter différents prestataires,, une étude financière et technique a été réalisée, 8 créateurs de site ont été sélectionnés; parmi ceux-ci, 3 proposent des produits adaptés aux collectivités et présentent des références, un design attractif permettant de faire un choix éclairé.

Atelier 111 : Création du site : prestation de base 690 € ou 990 €

Maintenance annuelle à partie de la 2ème année : 690 €

Web See Net 15 : Création du site : prestation de base : 2 300 €

Maintenance annuelle à partie de la 2ème année : 536.40

AMRF : Création du site : prestation de base : 220 €

Maintenance annuelle à partie de la 2ème année : 220 €

L'exposé du Maire entendu, après examen des prestations techniques fournis par les prestataires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **CHOISIT** web See Net 15 pour créer son site internet
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

**Pour**: 10

Fin de séance à 22 h 15.

L'intégralité des délibérations est disponible au secrétariat aux heures d'ouverture.